

« Tous les élèves partagent la même capacité d'apprendre et de progresser »

Le quorum étant atteint (18 présents /17 votants), le conseil d'administration peut siéger valablement.
 M. Djemaoui, principal, ouvre la séance à 19h53.
 Mme Dejean, Gestionnaire, est désignée secrétaire de séance.

➤ **Point n°1 : adoption de l'ordre du jour**

M. Djemaoui donne lecture de l'ordre du jour pour approbation, précise qu'une question a été posée par les fédérations de parents et que les enseignants ont déposé une motion.
 M. Djemaoui porte l'ordre du jour au vote :

Présents : 18	Votants : 17	Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	--------------	-----------	------------	----------------

➤ **Point n°2 : adoption du compte-rendu du CA du 8 novembre 2016**

M. Djemaoui porte au vote l'adoption du compte-rendu du C.A mardi 8 novembre 2016.

Présents : 18	Votants : 17	Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	--------------	-----------	------------	----------------

➤ **Point n°3 : Délégation de signature au Chef d'Etablissement**

Autorisation donnée au chef d'établissement d'engager les dépenses relatives aux marchés de l'établissement
 « En application de l'article R421-20 du code de l'éducation, le Conseil d'Administration donne délégation de signature au chef d'établissement pour la passation des marchés passés selon les procédures adaptées dans les conditions définies par l'article 28 du Code des marchés, dans la limite des crédits ouverts au budget, et dont l'incidence financière est annuelle. »

Présents : 18	Votants : 17	Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	--------------	-----------	------------	----------------

➤ **Point n°4 : Budget 2017**

Le Principal présente le budget 2017 (dotation, contrat d'objectif et projet d'établissement)
 La dotation allouée à chaque collège, dans les deux services du budget principal de l'établissement (activités pédagogiques, administration et logistique) fait l'objet de déductions de 2 types :

- La partie conservée par l'établissement de la participation du service restauration aux charges de fonctionnement du collège (recettes perçues par le collège) : 28618.02€
- Les réserves supérieures au 3/12ème du budget de fonctionnement 2016 (calculées à partir du compte financier de 2015) : 5448.34€

En fonction de l'ensemble de ces éléments, la dotation prévisionnelle pour l'exercice 2017 s'établit comme suit :

AP	ALO	TOTAL	DEDUCTIONS	DOTATION 2017
16 830 €	59 831.90 €	76 661.90 €	-34 066.36 €	42 596 €

- La dotation globale adoptée par l'assemblée départementale du Conseil Général de l'Essonne s'élève à 42.596 euros. Pour rappel la dotation 2016 s'élevait à 51 898€ et 2015, 75 991,00 €. Une évolution liée à la prise en charge par le CD91, dans ses budgets 2016 et 2017, de l'achat du gaz et de l'électricité.

Mme Dejean, gestionnaire, fait lecture et commente le « budget primitif de l'exercice 2017 », document en possession des membres du C.A.

- M. Djemaoui porte au vote le budget 2017 arrêté à :
- 412 482.59 € en dépenses
 - 407 774.99 € en recettes.

Le budget est présenté en déséquilibre de - 4 159.53 € prélevé sur fond de roulement pour équilibrer au plus juste le service ALO auxquels se rajoute - 548.07 € pour les amortissements réels.

Présents : 18	Votants : 17	Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	--------------	-----------	------------	----------------

➤ Point n°5 : Présentation plaquette EPI – AP

M. Djemaoui présente aux membres du conseil d'administration les plaquettes réalisées pour expliquer aux parents les : EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires) et AP (Accompagnement Personnalisé)

Ces plaquettes ont pour but d'aider les parents à mieux comprendre la réforme et à s'approprier le fonctionnement du Collège Pierre Mendès France.

Elles expliquent notamment les obligations et les objectifs de l'établissement ainsi que l'organisation retenue par les équipes pédagogiques.

➤ Point n°6 : Motion des enseignants

M. Olivero, professeur, présente la motion déposée par les enseignants :

Vœu Pour le CA (Les enseignants demandent de soumettre au vote le vœu suivant) : « Le CA soutien la demande de modification du texte officiel du DNB afin d'ajouter 100 points à l'examen pour intégrer l'EPS, les arts plastiques, l'éducation musicale et les langues vivantes 1 et 2. La partie examen du DNB comporterait ainsi non plus 3 mais 4 volants de 100 points chacun.

- 100 pts pour l'épreuve orale qui porte sur un des projets menés par le candidat dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4, du parcours Avenir, du parcours citoyen ou du parcours d'éducation artistique et culturelle ;
- 100 points pour l'épreuve écrite qui porte sur les programmes de français, histoire et géographie et enseignement moral et civique ;
- 100 points pour l'épreuve écrite qui porte sur les programmes de mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie ;
- 100 points pour l'EPS, les arts plastiques, l'éducation musicale et les langues vivantes 1 et 2, dans le cadre d'un contrôle continu ou d'un contrôle en cours de formation. »

Présents : 18	Votants : 17	Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	--------------	-----------	------------	----------------

➤ Point n°7 : Questions diverses

1°) Les fédérations de parents d'élèves ont soulevés leur difficulté à assurer les conseils de classes et les instances de l'établissement au vu des horaires de ces derniers.

M. Djemaoui rappelle que l'organisation se doit de prendre en compte tous les acteurs de la communauté éducative (parents, certes, mais aussi professeurs, CPE, infirmière, élèves ...). Le calendrier des conseils essaie d'aboutir à un consensus, le plus large possible, pour permettre la participation de tous les acteurs. Des heures tardives de conseil de classe posent des problèmes de garde d'enfants et de retour tardif au domicile (contrainte de transport tout aussi forte pour les personnels du collège).

Il faut également prendre en compte les contraintes de notre établissement (pas d'adjoint, 2 CPE à 1/2 temps...).

Un dialogue peut donc s'engager sur des horaires "convenable pour tous", si les fédérations le souhaitent.

2°) Gestion du flux des élèves à la demi-pension

Mme Pannetier, CPE, va y être attentive.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Djemaoui lève la séance à 21h50.

Secrétaire de séance :

Mme Dejean
Gestionnaire



Président de séance :

M. Djemaoui
Principal

